

COMMUNE DE
VESANCY

01170



**NOTE DE PRESENTATION BREVE ET SYNTHETIQUE DU
BUDGET PRIMITIF 2024**

L'article L2313-1 du Code Général des Collectivités Territoriales prévoit qu'une présentation brève et synthétique retraçant les informations financières essentielles est jointe au compte administratif et au budget primitif afin de permettre aux citoyens d'en saisir les enjeux.

La présente note répond à cette obligation pour la commune de Vesancy ; elle est disponible sur le site internet de la commune.

Préambule

Le budget retrace l'ensemble des dépenses et des recettes prévues et autorisées pour l'année dans le respect des principes budgétaires et comptables : annualité, antériorité, unité budgétaire, universalité, sincérité, spécialité et équilibre.

Le Budget Primitif 2024 retrace l'ensemble des dépenses et des recettes prévisionnelles pour la commune entre le 1er janvier et le 31 décembre 2024.

I - La section de fonctionnement

Dépenses	Montant (€)	Recettes	Montant (€)
Charges à caractère général	279 355,28	Produits des services et du domaine	212 300
Charges de personnel	255 000	Impôts et taxes	265 947
Autres charges de gestion	58 000	Dotations et participations	181 790
Atténuation de produits	64 000	Autres produits de gestion courante	1 180,01
Charges exceptionnelles	5 000	Produits exceptionnels	2 012
Dotation aux amortissements	24 959,46	Résultat de fonctionnement reporté	23 085,73
TOTAL	686 314,74	TOTAL	686 314,74

Les dépenses de fonctionnement

Les dépenses réelles du budget de fonctionnement s'élèvent à 686 314,74 €.

Ces dépenses regroupent l'entretien et la consommation des bâtiments communaux, la rémunération du personnel, les achats de matières premières et de fournitures, les prestations de services effectuées, les participations dues (SDIS, SIEA, CAPG...), les subventions versées aux associations...

Les charges à caractère général prennent en compte les réalisés de l'année précédente et des nouvelles situations notamment l'augmentation des tarifs de l'énergie et du carburant. Cette section intègre toutes les dépenses de fournitures administratives, de petits équipements, de fournitures scolaires, d'entretien et de réparation des équipements, des bâtiments et des véhicules... Les dépenses tiennent compte des interventions indispensables pour le maintien du patrimoine et pour la sécurité.

On retrouve aussi les autres services extérieur (entretien des bâtiments, transports, honoraires d'avocat, ADS, Portage repas, contribution ONF...). Les dépenses bois sont données sur la base du programme des travaux en forêt présenté en début d'année par l'agent de L'ONF.

- Les dépenses du personnel ont tenu compte de l'augmentation du temps de travail de l'agent technique au ménage.
- Les autres charges de gestion intègrent les indemnités des élus, les contributions aux organismes de rattachement (SDIS, SIEA, Parc Naturel, AGEDI, France Bois Forêt...), les subventions aux associations et les éventuels frais de mission.
- La section atténuation de produits prend en compte le reversement FNGIR et le fonds de péréquation des recettes fiscales.
- Les charges exceptionnelles sont une enveloppe prévisionnelle pour secours et dots.

Les recettes de fonctionnement

Les dépenses de fonctionnement sont abondées par les recettes qui ont intégrées :

- Les recettes des services et patrimoine en tenant compte des réalisés de l'année précédente et des nouvelles situations. Les recettes bois sont données sur la base du programme des travaux en forêt présenté par l'agent de L'ONF et validé par le conseil.
- Les recettes fiscales ont été évaluées selon une estimation tenant compte des résultats de 2022 et 2023.
- Les autres produits de gestion courante comprennent les revenus des immeubles et les fermages.
- Les produits exceptionnels intègrent les éventuels dons et indemnités d'assurance reçus.

II - La section d'investissement

Dépenses	Montant (€)	Recettes	Montant (€)
Opérations d'équipement :	330 406.46	Apports, dotations et réserves	241 000
11. Logiciel	2 200	Subventions d'investissement :	4 000
12. Bois	15 000	12. Bois	
13. Ecole	365 660	13. Ecole	4 000
14. Bâtiments divers	15 000	15. Voirie – réseaux	
15. Voirie - réseaux	139 277,07	18. Château	
16. Cimetière	2 000		
18. Château	23 000		
19. Eglise	10 000		
Non individualisée	49 581		
Emprunts et dettes assimilées	10 000		
TOTAL	631 718.07	TOTAL	245 000
		Amortissement des immobilisations	24 959.46
		Solde d'exécution section d'investissement	361 758,61
TOTAL	631 718.07	TOTAL	631 718,07

Les recettes d'investissement :

Les recettes d'investissement intègrent essentiellement :

- Le report des résultats d'investissement de l'année précédente : 361 758,61 € ;
- Les Taxes d'aménagement 10 000 €
- Le FCTVA sur les dépenses 2022 : 31 000 €.
- Le report de la section fonctionnement : 200 000 € ;
- La subvention pour le projet NEFLE

Les dépenses d'investissement :

Les dépenses d'investissement intègrent :

- La restitution de la caution à ô en bouche pour le point rencontre.
- L'achat du terrain
- Matériel informatique pour l'école (projet NEFLE) + une servante pour ranger et recharger les PC
- Matériel pour la 3^{ème} classe (tableaux, tables , chaises...)
- Des Frais d'études et construction pour le projet école ainsi que pour les projets aménagement du bourg et parking
- En voirie une provision de 63 000 € pour le changement de divers matériels de voirie (balayeuse, épareuse, garde boue, masse)